



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES**

Berlin, 27 février / 9 mars 2012

UNIDROIT 2012
DCME-PS – Doc. 15
Original: anglais
2 mars 2012

PROPOSITION

présentée par la délégation des Etats-Unis d'Amérique

Clauses sur le sauvetage

Aucune disposition de la Convention ou du présent Protocole ne porte atteinte aux droits légaux ou contractuels d'un assureur au sauvetage reconnu par la loi applicable.

Le sauvetage est un droit légal ou contractuel sur un bien spatial, relatif au bien ou dérivé de celui-ci, qui est acquis par l'assureur et reconnu par la loi applicable lorsqu'il a indemnisé une perte liée au bien spatial.